

Rapport n°35

Creazione di posti per scopu di messa in staziu

Création de postes aux fins de mise en stage

Conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Dans une volonté de poursuivre la politique de pérennisation des emplois contractuels présents au sein des effectifs de la Ville, il est proposé la création des postes suivants :

GRADE	NOMBRE	TEMPS DE TRAVAIL	SERVICE
Adjoint technique territorial	2	TC	Espaces Verts
Adjoint technique territorial	4	TC	Cuisine Centrale
Adjoint administratif territorial	1	TC	Communication
Adjoint technique territorial	6	TC	Propreté Urbaine
Adjoint technique territorial	1	TC	Domaine Public
Adjoint technique territorial	1	TC	Police Municipale (ASVP)
Adjoint technique territorial	1	TC	Restauration Scolaire
Adjoint technique territorial	1	TC	Equipe d'intervention rapide
Adjoint technique territorial	1	TC	Pôle festivités
Adjoint technique territorial	1	16h	Entretien des Bâtiments Communaux
Adjoint territorial d'animation	1	22h	Pôle jeunesse et loisirs-ACM
Adjoint territorial d'animation	1	26h	Pôle jeunesse et loisirs-ACM
Adjoint territorial d'animation	1	13h	Pôle jeunesse et loisirs-ACM
Adjoint territorial d'animation	2	14h	Pôle jeunesse et loisirs-ACM
Adjoint territorial d'animation	1	15h	Pôle jeunesse et loisirs-ACM
Adjoint territorial d'animation	1	20h	Pôle jeunesse et loisirs-ACM
Adjoint territorial d'animation	2	18h	Pôle jeunesse et loisirs-ACM
Adjoint territorial d'animation	1	TC	Pôle jeunesse et loisirs-ACM

En conséquence, il est proposé :

- De créer les postes susvisés afin de permettre la mise en stage des agents.
- De préciser que les crédits nécessaires à la rémunération de ces emplois sont inscrits au budget 2025.

SYNTHESE

Per stabilizà l'agenti cuntrattuali, 29 posti novi sò creati in diversi servizii (spazii verdi, cucina, giuventù, pulizia, ecc.) ch'è permetteranu a so titularizazione prugressiva in u 2025.